

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 16 FÉVRIER 2016

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 16 février 2016 à 10 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Règlements d'emprunt numéros 143-2010 et 205-2015, acceptation d'une offre.**
- 5) **Emprunt par billets d'un montant total de 348 000 \$, règlements d'emprunt 143-2010 et 205-2015.**
- 6) **LNA Hydrogéologie Environnement, offre de services, recherche en eau souterraine, secteur Johnville.**
- 7) **Autorisation de forage sur le lot 4 486 221, entente avec M. Jean Tremblay.**
- 8) **Période de questions.**
- 9) **Achat d'un bâtiment appartenant à la Caisse Desjardins, sur la rue Principale Nord à Sawyerville, accord de principe.**
- 10) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2016-02-5438

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Règlements d'emprunt numéros 143-2010 et 205-2015, acceptation d'une offre.

Résolution 2016-02-5439

Il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu unanimement :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de la Banque royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 23 février 2016 au montant de 348 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 143-2010 et 205-2015. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

34 200 \$	2,54000 %	23 février 2017
35 100 \$	2,54000 %	23 février 2018
36 100 \$	2,54000 %	23 février 2019
37 100 \$	2,54000 %	23 février 2020
206 200 \$	2,54000 %	23 février 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Emprunt par billets d'un montant total de 348 000 \$, règlements d'emprunt 143-2010 et 205-2015.

Résolution 2016-02-5440

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite emprunter par billet un montant total de 348 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
143-2010	161 300 \$
143-2010	72 400 \$
205-2015	115 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 348 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 143-2010 et 205-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 23 février 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	34 200 \$
2018	35 100 \$
2019	36 100 \$
2020	37 100 \$
2021	38 200 \$ (à payer en 2021)
2021	168 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Cookshire-Eaton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 143-2010 et 205-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) LNA Hydrogéologie Environnement, offre de services, recherche en eau souterraine, secteur Johnville.

Résolution 2016-02-5441

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay il est résolu d'accepter l'offre de LNA Hydrogéologie Environnement datée du 3 février 2016, d'un montant de 20 286 \$ (avant taxes), pour la recherche en eau souterraine et la production d'un rapport hydrogéologique, secteur Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Autorisation de forage sur le lot 4 486 221, entente avec M. Jean Tremblay.

Résolution 2016-02-5442

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyée par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu :

QUE le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative au forage sur le lot 4 486 221, propriété de M. Jean Tremblay;

QUE l'entente de forage est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Période de questions.

Aucune.

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les soussignés, membres du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton, étant tous présents à la salle des délibérations le 16 février 2016, à 10 heures, renoncent à l'avis de convocation prévu pour l'ajout du point 9.

9) Achat d'un bâtiment appartenant à la Caisse Desjardins, sur la rue Principale Nord à Sawyerville, accord de principe.

Résolution 2016-02-5443

CONSIDÉRANT la rencontre avec les dirigeants de la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés le 1^{er} février 2016 concernant l'achat par la municipalité d'un bâtiment situé au 6, rue Principale Nord, Sawyerville;

CONSIDÉRANT que le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier représentaient la municipalité à cette rencontre;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre les parties en sont venues à un accord sur le prix de la vente pour cette propriété;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil municipal avise la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés qu'il donne son accord de principe pour l'achat de cette propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2016-02-5444

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 10 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier